

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE : ÉVOLUTIONS ET ENJEUX POUR NOTRE PROFESSION

Paris, le 8 juillet 2024

Cher(e)s adhérent(e)s, Cher(e)s Président(e)s,

Nous souhaitons vous informer de la suite de la dernière réunion avec la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)** qui s'est tenue le mercredi 3 juillet 2024.

L'art subtil de la censure

Le Directeur Général, Thomas FATOME, maître de la transparence (ou de son absence), a consacré une bonne partie de la réunion à exprimer son désir ardent de censurer les procès-verbaux rédigés par l'Union Nationale des Taxis. Pendant plus de 25 minutes, sous un ton sentencieux, Monsieur FATOME a tenté de nous convaincre d'abandonner notre méthode de rédaction des procès-verbaux, qui est complète et fidèle. Menaces de poursuites judiciaires et incitations à suivre la voie de la censure étaient au menu. Une véritable masterclass de manipulation et d'intimidation !

L'Union Nationale des Taxis rejette ces pressions, insistant sur l'importance de documents de travail **transparents**. L'UNT regrette que les autres fédérations soutiennent la CNAM dans sa position de nous empêcher de révéler le contenu des discussions tenues durant ces réunions.

Le Monstre du Loch Ness de la Fraude

La CNAM propose que les taxis fournissent une facturette issue des taximètres, **en plus de l'utilisation du distancier**, sous le noble prétexte de prévenir la fraude. Cependant, malgré leurs promesses antérieures, aucune preuve concrète de fraude n'a été présentée. La fraude semble être pour la CNAM ce que le monstre du Loch Ness est pour l'Écosse : **tout le monde en parle, mais personne ne l'a jamais vu.**

Nous avons souligné que la CNAM **confond souvent** *fraude* et *indus*, qu'elle réalise souvent abusivement, et qui se terminent généralement par un remboursement de ces prélèvements d'indus par les CPAM aux entreprises de taxis. Heureusement, nos procès-verbaux sont là pour rafraîchir leur mémoire!

Zonage ou Comment Régler Ses Comptes ?

La CNAM souhaite imposer **un zonage du rayon d'action** pour les taxis autour de leur commune de rattachement. Cette mesure, soutenue par certaines organisations, semble être une excellente occasion de régler des comptes personnels avec des taxis de leurs secteurs.

En plus, la CNAM veut que les taxis réalisent un certain chiffre d'affaires dans leur zone de prise en charge sous peine de déconventionnement. Un autre moyen de contrôler et de restreindre l'activité des taxis. L'Union Nationale des Taxis est en profond désaccord avec les autres organisations qui partagent ces nouvelles mesures.

Le Conventionnement Sélectif

La CNAM envisage de modifier les règles de conventionnement des taxis, se dotant **du pouvoir de décider qui peut ou ne peut pas être conventionné**. Elle avance que cette mesure existe déjà pour les infirmiers et les kinésithérapeutes, et souhaite l'imposer à notre profession, **réduisant ainsi l'offre de services pour diminuer les dépenses**.

Cette proposition rappelle étrangement <u>l'article 44 de la loi de finance PLFSS 2013</u>. Malgré les promesses de ne pas réaliser d'économies sur le dos des assurés, cette mesure ne sert qu'à restreindre l'offre pour mieux contrôler les dépenses.

De plus, la CNAM veut se doter de moyens pour déconventionner les entreprises de taxis si elle "estime" qu'une fraude est avérée, sans décision de justice, juste sur la base de soupçons et d'un dépôt de plainte. Une nouvelle forme de pression pour exclure les taxis du conventionnement petit à petit!

La Forfaitisation, un Piège Déguisé

La CNAM propose de faire migrer les tarifs administrés des taxis vers une forfaitisation des tarifs, désindexée des tarifs préfectoraux. Derrière de bonnes intentions se cache la volonté de la CNAM de *contrôler* nos tarifs et de ne plus dépendre des tarifs préfectoraux. Une mesure qui, si elle voit le jour, appauvrira encore davantage notre profession!

L'Union Nationale des Taxis exprime son refus catégorique des nouvelles mesures proposées par la CNAM, les considérant comme préjudiciables à la profession. Nous insistons sur la nécessité de maintenir la transparence et de respecter les conditions de travail des taxis!

En septembre, nous organiserons un webinaire afin d'expliquer en détail les enjeux des mesures proposées par la CNAM. Ce webinaire sera ouvert à tous les taxis, afin que chacun puisse comprendre les implications de ces propositions. Les inscriptions seront bientôt ouvertes, alors restez à l'écoute pour plus d'informations.

Rachid BOUDJEMA
Président

Amicalement

PJ : Cliquez via le lien ci-dessous pour accéder au diaporama de la séance du 03/07/2024

DIAPORAMA RÉUNION 3 JUILLET 2024





139, rue des Pyrénées Immeuble Bagneres 88